

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIBAUTE
DU 05 NOVEMBRE 2020

Le jeudi cinq novembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents

Mesdames ADELE Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, SERVANT Michèle
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, FERNANDEZ Alain, LAGARDE Jérôme, POUYTES Romaric.

Était absent excusé

VALETTE Patrick ayant donné procuration à ALQUIER-GILLES Sabine

Étaient absents

BOUYGUES Evelyne, ESTRADE Philippe

Ordre du jour

- Approbation des comptes-rendus des 08 septembre et 15 octobre 2020
- Personnel : Proposition d'avancement de grade avec création d'emploi
- CCRLCM : Transfert compétence – Loi ALUR
- Proposition d'admission en non-valeur 2020
- Orange : RODP 2020
- Acquisition pelle et remorque
- Vente parcelle communale
- Décisions modificatives
- Questions diverses

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de démarrer l'ordre du jour, Monsieur Jérôme Lagarde souhaite intervenir :
« En passant l'épaveuse dans les ruisseaux bordant les vignes à droite de la station d'épuration (celle de Philippe Estrade notamment), l'employé municipal est tombé sur un rouleau de fil de fer rouillé, de la ferraille occasionnant des dégâts sur le matériel et retardant le travail de l'employé ».

A l'unanimité, le conseil décide qu'il convient d'adresser une note aux viticulteurs en leur demandant d'éviter ces pratiques.

APPROBATIONS DES COMPTES-RENDUS DES 08/09/2020 ET 15/10/2020

Compte-rendu du 8 septembre :

Sabine ALQUIER-GILLES demande si une suite a été donnée à son courriel

demandant le détail de l'élection du maire. Réponse lui est faite que le compte-rendu a été corrigé,

N'étant pas présente le 8 Septembre, Sabine ALQUIER-GILLES se rapporte aux notes prises par Patrick Valette. Elle dit que concernant le poste de 3ème adjoint, le maire ne dit pas je « propose » mais « je déclare que le poste de 3ème adjoint ne sera pas renouvelé ».

Concernant le site Web, Sabine ALQUIER-GILLES demande le détail correspondant à la somme des 2.000 € : 1500 € pour la création et 500 € annuels pour la maintenance. Le compte-rendu sera corrigé.

Concernant la placette qui doit accueillir les toilettes, Sabine ALQUIER-GILLES n'avait pas entendu parler d'une fontaine. Réponse d'Alain COSTE : il s'agit en fait d'un point d'eau,

Compte-rendu du 15 octobre :

Question de Sabine ALQUIER-GILLES concernant la proposition du Crédit Agricole pour la ligne de trésorerie de 200 000 €. Alain COSTE répond que les subventions ayant été versées depuis, la question ne se pose plus.

Concernant la proposition d'achat de terrain par Alain Coste, Sabine ALQUIER-GILLES demande que lors du débat à huis clos soit rajouter « conflit d'intérêt ». Sur le huis clos, « on dit tout ou rien ».

Photocopieur : Sabine ALQUIER-GILLES demande pourquoi la ligne photocopieur n'apparaît pas sur les budgets et demande à voir les factures.

Illuminations de Noël : Sabine ALQUIER-GILLES conteste le coût de 4.000 € s'il ne s'agit que de la pose. Ce prix comprenait des achats de fournitures électriques assez chères. Elle ajoute que « si je pointille comme ça, c'est parce que je ne te fais pas confiance ».

Alain COSTE réplique en précisant que le budget étant consultable par tous, il est facile pour quiconque de vérifier et que les comptes-rendus modifiés seront passés.

PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE AVEC CREATION D'EMPLOI

Steve CHINAUD est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial depuis du 15/10/2020 dans le cadre d'une promotion interne. Cette demande d'avancement avait été formulée par la Commune en février 2020.

Il est donc proposé un avancement pour Steve CHINAUD au grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2021.

Avis favorable à l'unanimité

Délibération sera prise

CCRLCM : TRANSFERT COMPETENCE – LOI ALUR

La loi ALUR de 2014 préconise de céder la compétence par la commune du plan local d'urbanisme à la communauté des communes. A titre personnel, Alain COSTE s'y oppose et en donne les explications.

Jérôme LAGARDE pose la question de savoir s'il y aurait une compensation financière. La réponse est négative.

Avis favorable à l'unanimité pour s'opposer à ce transfert

Délibération sera prise

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR POUR 2020

Deux factures impayées :

Une concernant Mr HUGUES pour un montant de 199,51 € : Cette personne étant décédée, il convient d'attendre la succession pour suite à donner.

L'autre concernant Mme FERRERA MESQUITA Anna pour un montant de 200 €. Cette personne occupait le logement de l'ancienne poste. A ce jour, il n'y a aucun espoir que cette dette, datant de 2016, soit réglée.

Il est donc proposé que cette somme soit admise en non-valeur.

Avis favorable à l'unanimité

Délibération sera prise

ORANGE : RODP 2020

Délibération obligatoire pour le maintien de la maintenance des réseaux par Orange.

Avis favorable à l'unanimité

Délibération sera prise

ACQUISITION PELLE ET REMORQUE

Alain COSTE présente le détail des devis réalisés par les sociétés ATAS et AMAT TP

Jérôme LAGARDE interroge sur les options proposées.

Romarc POUYTES demande s'il faut un permis poids lourds (réponse : non, le permis « E » suffit) et s'il ne serait pas moins cher de louer le matériel. Alain COSTE explique que l'achat serait rapidement amorti car les locations de machines représentent entre 4 000,00 et 6 000,00 € par an et qu'au bout du compte le matériel appartiendrait à la commune.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.

Avis favorable par 6 voix POUR et 3 Abstentions (Sabine ALQUIER-GILLES, Romarc POUYTES et Patrick VALETTE par procuration à Sabine ALQUIER-GILLES) pour l'acquisition, auprès de la Société AMAT TP, au prix de 13.500 € HT (16.200 € TTC) pour la pelle et au prix de 5.500 € HT (6.600 € TTC) pour la remorque.

Délibération sera prise

VENTE BANDE DE TERRAIN D'UNE PARCELLE COMMUNALE

A Madame LIMOUZY Josiane. Ce dossier a déjà fait l'objet d'une délibération en Février 2020. Cette vente n'est pas soumise à la consultation préalable du service des Domaines. Il est donc laissé à la Commune la décision du prix. Les frais de

notaire et de géomètre ont déjà été payés par l'acquéreur. Monsieur le maire propose un prix de vente de 500 € pour une superficie de 04 a 69 ca provenant de la parcelle AB n° 355.

Avis favorable à l'unanimité

Délibération sera prise

DECISIONS MODIFICATIVES

La prise en charge des budgets de la Commune 2020 (budget principal et budget eau et assainissement) appelle à des observations de la part du percepteur. A sa demande, il faut donc procéder à des décisions modificatives afin de rectifier ces anomalies.

Avis favorable à l'unanimité

Délibération sera prise

QUESTIONS DIVERSES

- Colis de Noël pour les Séniors (à partir de 65 ans)

En raison du contexte sanitaire qui interdit toutes manifestations et rassemblements, les événements tels que goûters des écoles, vœux du maire, etc.... n'auront pas lieu. Le maire propose donc d'améliorer le colis de Noël pour les séniors et de leur offrir un panier garni (avec toutefois des chocolats). Le coût s'élèverait à un montant total de 2.225 €. Le choix du prestataire s'est porté sur la proposition des Ets Reynes.

Avis favorable à l'unanimité.

- 11 Novembre 2020 :

La cérémonie se déroulera sans public et en nombre restreint selon les directives gouvernementales

- Cour Fernand Montlaur :

La cour a été cédée à la mairie par tous les propriétaires qui étaient convoqués pour une réunion le 13/10/2020. Toutefois, dans l'attente de la proposition du bureau d'étude pour son aménagement, il est prématuré d'en parler aujourd'hui. Sabine ALQUIER-GILLES demande s'il y avait eu des demandes particulières de la part des propriétaires. Réponse est donnée : non.

- Schéma directeur des eaux usées et eau potable

Un bureau d'étude se penche sur ce projet subventionnable à 80% et qui sera proposé lors du prochain conseil municipal.

- Rencontre avec Hervé BARO et Isabelle GEA

Cette rencontre est prévue le jeudi 12 /11 /2020 à 16h30 à la mairie. Une convocation sera envoyée à chacun des conseillers.

- Convention CHATIPI

Sarah ADELE rappelle le projet de construction d'un chalet pour chats ayant pour but de les éloigner du village. Ce sujet a déjà été abordé lors du conseil municipal du 15/10/220.

La commune met à disposition la parcelle section A n° 174, et aura à sa charge la construction d'une dalle accueillant le chalet, la clôture de la parcelle, le portillon et les clés et une cuve d'eau.

- Bulletin municipal

Michèle Servant présente la maquette du bulletin municipal en cours de préparation.

- Cambriolage de la mairie

Alain COSTE raconte les faits et propose de faire faire un devis pour équiper le local de la mairie d'une alarme car c'est le troisième cambriolage en peu de temps.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 h 35 mn